



Fiche signalétique

SmartBoard

1 . Identification du produit et de l'entreprise

Nom commun	: SmartBoard
Utilisations	: Matériaux de construction.
Fournisseur/Fabriquant	: Smartboard Building Products 615 Bowes Road, Unit # 6 Tel 905-761-1999 Fax 905-761-7693
En cas d'urgence	: CANUTEC (613) 996-6666
FS rédigée par:	: Kemika XXI Inc. + 1-450-435-7475

04/15/2006

2 . Identification des dangers

État physique	: Solide.
Odeur	: Inodore.
Couleur	: Gris. (Foncée.)
Statut des risques	: Ce produit est classé comme dangereux sous les lois de l'OSHA aux États-Unis, du SIMDUT au Canada, de la NOM-018-STPS-2000 au Mexique et de la NBR 14725:2001 au Brésil.
Vue d'ensemble des urgences	: AVERTISSEMENT!

CONTIENT DES PRODUITS CAUSANT DES LÉSIONS AUX ORGANES SUIVANTS :
POUMONS, VOIES RESPIRATOIRES, OEIL, LENTILLE OU CORNÉE.

PEUT CAUSER UNE IRRITATION DES YEUX ET DES VOIES RESPIRATOIRES.

RISQUE POSSIBLE DE CANCER

CONTIENT UNE SUBSTANCE QUI PEUT CAUSER LE CANCER

Éviter le contact avec les yeux. Éviter de respirer les poussières. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Laver abondamment après usage. Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition.

Voies d'absorption	: Contact cutané. Contact avec les yeux. Inhalation. Ingestion.
---------------------------	---

Effets aigus potentiels sur la santé

Yeux	: Modérément irritant pour les yeux.
Peau	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Inhalation	: Passablement irritant pour le système respiratoire.
Ingestion	: Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets chroniques potentiels sur la santé	: Effets cancérogènes Classé 1 (Cancérogènes reconnus pour les humains.) selon NTP, + (Prouvé.) selon OSHA, + (Prouvé.) selon NIOSH [Sable naturel]. Classé A2 (Suspecté pour l'homme.) selon ACGIH, 2A (Probable pour l'homme.) selon CIRC [Sable naturel]. Classé 3 (Ne peut être classifié pour l'homme.) selon CIRC [Silice, Amorphe]. Classé A4 (Ne peut être classifié pour l'homme ou l'animal.) selon ACGIH [Oxyde de magnésium]. Classé 1 (Cancérogènes reconnus pour les humains.) selon NTP, + (Prouvé.) selon NIOSH [Silice cristalline, quartz]. Classé A2 (Suspecté pour l'homme.) selon ACGIH, 2A (Probable pour l'homme.) selon CIRC [Silice cristalline, quartz]. Effets mutagènes Non disponible. Effets tératogènes Non disponible.
--	--

Conditions médicales aggravées par une surexposition	: Une exposition répétée ou prolongée à la substance peut entraîner des troubles pulmonaires. Une exposition répétée à une faible quantité de poussières peut produire une irritation des yeux. Une exposition répétée ou prolongée à la substance peut entraîner des troubles aux organes cibles.
---	--

Voir Information toxicologique (section 11)

3. Information sur les composants

États-Unis

Nom	Numéro CAS	%
Sable naturel	14808-60-7	10 - 30
Mélange de ciment Portland	65997-15-1	10 - 30
Silice, Amorphe	7631-86-9	1 - 5
Silicate d'aluminium	12040-43-6	1 - 5
Oxyde de calcium	1305-78-8	1 - 5
Silice cristalline, quartz	14808-60-7	0.1 - 0.5

Canada

Nom	Numéro CAS	%
Sable naturel	14808-60-7	10 - 30
Mélange de ciment Portland	65997-15-1	10 - 30
Silice, Amorphe	7631-86-9	1 - 5
Silicate d'aluminium	12040-43-6	1 - 5
Oxyde de calcium	1305-78-8	1 - 5
Silice cristalline, quartz	14808-60-7	0.1 - 0.5

Mexique

Nom	Numéro NU	DIVS	Classification				Numéro CAS	%
			H	F	R	Spécial		
Sable naturel	Non réglementé.	50 mg/m ³	2	0	0		14808-60-7	10 - 30
Mélange de ciment Portland	Non réglementé.	5000 mg/m ³	3	0	0		65997-15-1	10 - 30
Oxyde de calcium	UN1910	25 mg/m ³	3	0	0		1305-78-8	1 - 5
Silice, Amorphe	Non réglementé.	3000 mg/m ³	0	0	0		7631-86-9	1 - 5
Silicate d'aluminium	Non réglementé.	-	0	1	0		12040-43-6	1 - 5
Silice cristalline, quartz	Non réglementé.	50 mg/m ³	2	0	0		14808-60-7	0.1 - 0.5

Brésil

Nom	Numéro CAS	%
Sable naturel	14808-60-7	10 - 30
Mélange de ciment Portland	65997-15-1	10 - 30
Silice, Amorphe	7631-86-9	1 - 5
Silicate d'aluminium	12040-43-6	1 - 5
Oxyde de calcium	1305-78-8	1 - 5
Silice cristalline, quartz	14808-60-7	0.1 - 0.5

4 . Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

- Contact avec les yeux** : Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
- Contact avec la peau** : Laver avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
- Inhalation** : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. En l'absence de respiration, recourir à la respiration artificielle. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.
- Ingestion** : Ne pas faire vomir. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.
- Note au médecin traitant** : Il n'existe aucun antidote spécifique. Le personnel médical doit communiquer avec un centre antipoison.

5 . Mesures de lutte contre l'incendie

- Inflammabilité du produit** : Ininflammable.
- Moyens d'extinction**
- Utilisables** : Use an extinguishing agent suitable for the surrounding fire because this product is not expected to burn.
- Non utilisables** : Aucun connu.
- Dangers spéciaux en cas d'exposition** : Aucun danger particulier.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat.

6 . Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Précautions individuelles** : Employer un équipement de protection approprié.
- Précautions environnementales** : Aucune mesure spéciale n'est requise. Voir la section 13 sur l'élimination des déchets.
- Méthodes de nettoyage** : Éviter qu'il se forme un nuage de poussières et prévenir la dispersion par le vent. Placer la substance déversée dans un récipient approprié pour l'élimination.

7 . Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

- Manutention** : Éviter le contact avec les yeux. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Éviter de respirer les poussières. Laver abondamment après usage.
- Entreposage** : Entreposer à l'abri de l'humidité.

8 . Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

États-Unis

Nom du produit

Sable naturel

Limites d'exposition

ACGIH TLV (États-Unis, 1/2004).

TWA: 0,05 mg/m³ 8 heure(s). Forme: Fraction inhalable

NIOSH REL (États-Unis, 12/2001).

TWA: 0,05 mg/m³ 10 heure(s). Forme: Toutes les formes.

OSHA PEL 1989 (États-Unis, 3/1989).

TWA: 0,1 mg/m³ 8 heure(s). Forme: Poussière inhalable

Mélange de ciment Portland

ACGIH TLV (États-Unis, 1/2004).

TWA: 10 mg/m³ 8 heure(s). Forme: Toutes les formes.

NIOSH REL (États-Unis, 12/2001).

TWA: 5 mg/m³ 10 heure(s). Forme: Fraction inhalable

TWA: 10 mg/m³ 10 heure(s). Forme: Total

OSHA PEL (États-Unis, 8/1997).

TWA: 5 mg/m³ 8 heure(s). Forme: Fraction inhalable

TWA: 15 mg/m³ 8 heure(s). Forme: Empoussiéragé total

Silice, Amorphe

NIOSH REL (États-Unis, 12/2001).

TWA: 6 mg/m³ 10 heure(s). Forme: Toutes les formes.

Silicate d'aluminium

ACGIH TLV (États-Unis, 1/2005).

TWA: 2 mg/m³ 8 heure(s). Forme: Soluble

NIOSH REL (États-Unis, 12/2001).

TWA: 2 mg/m³ 10 heure(s). Forme: Toutes les formes.

Oxyde de calcium

ACGIH TLV (États-Unis, 1/2005).

TWA: 2 mg/m³ 8 heure(s). Forme: Toutes les formes.

NIOSH REL (États-Unis, 12/2001).

TWA: 2 mg/m³ 10 heure(s). Forme: Toutes les formes.

OSHA PEL (États-Unis, 8/1997).

TWA: 5 mg/m³ 8 heure(s). Forme: Toutes les formes.

Silice cristalline, quartz

ACGIH TLV (États-Unis, 1/2005).

TWA: 0,05 mg/m³ 8 heure(s). Forme: Fraction inhalable

NIOSH REL (États-Unis, 12/2001).

TWA: 0,05 mg/m³ 10 heure(s). Forme: Toutes les formes.

OSHA PEL 1989 (États-Unis, 3/1989).

TWA: 0,1 mg/m³ 8 heure(s). Forme: Poussière inhalable

Canada

Nom du produit

Sable naturel

Limites d'exposition

ACGIH TLV (États-Unis, 1/2004).

TWA: 0,05 mg/m³ 8 heure(s). Forme: Fraction inhalable

Mélange de ciment Portland

ACGIH TLV (États-Unis, 1/2004).

TWA: 10 mg/m³ 8 heure(s). Forme: Toutes les formes.

Silicate d'aluminium

ACGIH TLV (États-Unis, 1/2005).

TWA: 2 mg/m³ 8 heure(s). Forme: Soluble

Oxyde de calcium

ACGIH TLV (États-Unis, 1/2005).

TWA: 2 mg/m³ 8 heure(s). Forme: Toutes les formes.

Silice cristalline, quartz

ACGIH TLV (États-Unis, 1/2005).

TWA: 0,05 mg/m³ 8 heure(s). Forme: Fraction inhalable

Mexique

Nom du produit

Sable naturel

Mélange de ciment Portland

Silice, Amorphe

Silicate d'aluminium

Oxyde de calcium

Limites d'exposition

NOM-010-STPS (Mexique, 9/2000).

CPT: 0,1 mg/m³ 8 heure(s). Forme: All forms

NOM-010-STPS (Mexique, 9/2000).

CCT: 20 mg/m³ 15 minute(s). Forme: All forms

CPT: 10 mg/m³ 8 heure(s). Forme: All forms

NOM-010-STPS (Mexique, 9/2000).

CPT: 10 mg/m³ 8 heure(s). Forme: Inhalable fraction

CPT: 3 mg/m³ 8 heure(s). Forme: Breathable particulates

NOM-010-STPS (Mexique, 9/2000).

CPT: 2 mg/m³ 8 heure(s). Forme: All forms

NOM-010-STPS (Mexique, 9/2000).

CPT: 2 mg/m³ 8 heure(s). Forme: All forms

Brésil

Nom du produit

Sable naturel

Mélange de ciment Portland

Silicate d'aluminium

Oxyde de calcium

Silice cristalline, quartz

Limites d'exposition

ACGIH TLV (États-Unis, 1/2004).

TWA: 0,05 mg/m³ 8 heure(s). Forme: Fraction inhalable

ACGIH TLV (États-Unis, 1/2004).

TWA: 10 mg/m³ 8 heure(s). Forme: Toutes les formes.

ACGIH TLV (États-Unis, 1/2005).

TWA: 2 mg/m³ 8 heure(s). Forme: Soluble

ACGIH TLV (États-Unis, 1/2005).

TWA: 2 mg/m³ 8 heure(s). Forme: Toutes les formes.

ACGIH TLV (États-Unis, 1/2005).

TWA: 0,05 mg/m³ 8 heure(s). Forme: Fraction inhalable

Mesures techniques

- : Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Si le travail de l'agent engendre poussières, fumées, vapeur ou buée, utilisez des enceintes d'isolement, une ventilation par aspiration à la source ou autres mesures d'ingénierie pour maintenir le niveau d'exposition de l'agent aux aérocontaminants au-dessous des limites recommandées ou réglementaires.

Protection individuelle

Yeux

- : Lunettes de sécurité.

Peau

- : Survêtement boutonné au cou et aux poignets.

Respiratoire

- : Masque anti-particulaire jetable.

Mains

- : Non applicable.



HMIS Code/Équipement de protection individuelle : E

Protection individuelle lors d'un grand déversement

- : Lunettes de sécurité, lunettes anti-éclaboussures ou masque facial. Gants étanches. Vêtement de protection complet. Bottes. Le port d'un respirateur autonome approuvé NIOSH ou l'équivalent est recommandé de même qu'un vêtement de protection complet. Se laver les mains, les avant-bras et le visage à fond après avoir manipulé ces composés, avant de manger, de fumer et d'aller aux sanitaires, de même qu'à la fin de la journée. Suivre les mesures d'hygiène industrielle appropriée

9 . Propriétés physico-chimiques

État physique	: Solide.
Couleur	: Gris. (Foncée.)
Odeur	: Inodore.
Densité relative	: Moyenne pondérée: 1.61 (Eau = 1)
Solubilité	: insoluble(s) dans l'eau.

10 . Stabilité du produit et réactivité

Stabilité du produit et réactivité	: Le produit est stable.
Incompatibilité avec différentes substances	: Réactif avec matières comburantes et les acides.
Polymérisation dangereuse	: Ne se produira pas.

11 . Informations toxicologiques

Effets aigus

Yeux	: Modérément irritant pour les yeux.
Peau	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Inhalation	: Passablement irritant pour le système respiratoire.
Ingestion	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets chroniques potentiels sur la santé	: Effets cancérogènes Classé 1 (Cancérogènes reconnus pour les humains.) selon NTP, + (Prouvé.) selon OSHA, + (Prouvé.) selon NIOSH [Sable naturel]. Classé A2 (Suspecté pour l'homme.) selon ACGIH, 2A (Probable pour l'homme.) selon CIRC [Sable naturel]. Classé 3 (Ne peut être classifié pour l'homme.) selon CIRC [Silice, Amorphe]. Classé A4 (Ne peut être classifié pour l'homme ou l'animal.) selon ACGIH [Oxyde de magnésium]. Classé 1 (Cancérogènes reconnus pour les humains.) selon NTP, + (Prouvé.) selon NIOSH [Silice cristalline, quartz]. Classé A2 (Suspecté pour l'homme.) selon ACGIH, 2A (Probable pour l'homme.) selon CIRC [Silice cristalline, quartz]. Effets mutagènes Non disponible. Effets tératogènes Non disponible.
Organes cibles	: Contient des produits causant des lésions aux organes suivants : poumons, les voies respiratoires supérieures, oeil, lentille ou cornée.

12 . Informations écotoxicologiques

Précautions environnementales	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Produits de dégradation	: Quelques oxydes métalliques.
Toxicité des produits de biodégradation	: Le produit et ses produits de dégradation ne sont pas toxiques.

13 . Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

Élimination des déchets	: Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux.
-------------------------	--

14 . Informations relatives au transport

NAERG : Non applicable.

Informations réglementaires

UN/ IMDG/IATA DOT/TMD : Non réglementé.

15 . Informations réglementaires

États-Unis

Classification HCS

: Substance irritante
Cancérogène
Effets sur les organes cibles

Réglementations États-Unis

: TSCA 8(a) PAIR: 1-cyclohexène, 4-vinyl-
TSCA 8(b) inventaire: Tous les ingrédients sont inscrits.
SARA 302/304/311/312 substances extrêmement dangereuses: Aucun produit n'a été trouvé.
SARA 302/304 plan d'urgence et préavis: Aucun produit n'a été trouvé.
SARA 302/304/311/312 substances dangereuses: Sable naturel; Mélange de ciment Portland; Oxyde de calcium
SARA 311/312 distribution de F.S. - inventaire chimique - identification des dangers: Sable naturel: Risque immédiat (aigu) pour la santé, Danger d'intoxication différée (chronique); Mélange de ciment Portland: Risque immédiat (aigu) pour la santé; Oxyde de calcium: Risque immédiat (aigu) pour la santé
CWA (Clean Water Act) 307: Aucun produit n'a été trouvé.
CWA (Clean Water Act) 311: Aucun produit n'a été trouvé.
CAA (Clean Air Act) 112 Prévention des déversements accidentels: Aucun produit n'a été trouvé.
CAA (Clean Air Act) 112 Substances inflammables réglementées: Aucun produit n'a été trouvé.
CAA (Clean Air Act) 112 Substances toxiques réglementées: Aucun produit n'a été trouvé.

Réglementations d'État

: Pennsylvanie RTK: Sable naturel: (risque générique pour l'environnement); Mélange de ciment Portland: (risque générique pour l'environnement); Gypsum: (risque générique pour l'environnement); Oxyde de calcium: (risque générique pour l'environnement); Calcium carbonate: (risque générique pour l'environnement); Oxyde de magnésium: (risque générique pour l'environnement); Silice cristalline, quartz: (risque générique pour l'environnement); Silice, Amorphe: (risque générique pour l'environnement); Silicate d'aluminium: (risque générique pour l'environnement); Oxyde de fer, noir: (risque pour l'environnement, risque générique pour l'environnement); 1-cyclohexène, 4-vinyl-: (risque générique pour l'environnement)
Massachusetts RTK: Sable naturel; Mélange de ciment Portland; Oxyde de calcium; Calcium carbonate; Oxyde de magnésium; Silice cristalline, quartz; Silice, Amorphe; 1-cyclohexène, 4-vinyl-
New Jersey: Sable naturel; Mélange de ciment Portland; Oxyde de calcium; Oxyde de magnésium; Silice cristalline, quartz; Silice, Amorphe; Calcium nitrate

AVERTISSEMENT: Ce produit contient une substance chimique connue par l'État de la Californie pour causer le cancer.

Nom des ingrédients

Sable naturel
Silice cristalline, quartz
1-cyclohexène, 4-vinyl-

Cancer

Oui.
Oui.
Oui.

Effet sur la reproduction

Non.
Non.
Non.

Pas de niveau de risque significatif

Non.
Non.
Non.

Posologie maximum acceptable

Non.
Non.
Non.

Canada

SIMDUT (Canada)

: Classe D-2A: Matières causant d'autres effets toxiques (TRÈS TOXIQUE).
Classe D-2B: Matières causant d'autres effets toxiques (TOXIQUE).



LIS ACPE: Tous les ingrédients sont inscrits.

LNIS ACPE: Carbonate de calcium

Ce produit a été classé en accord avec les critères de classification du RPC au Canada, de l'OSHA aux États-Unis, de la norme du Mexique et de celle du Brésil. Cette fiche signalétique contient toute l'information requise par le RPC, OSHA, l'American National Standard Institute (ANSI) Z400.1, la NOM -018-STPS-2000 and NBR 14725:2001.

Mexique

Classification

:



ÉVALUATION DU DANGER

- 4- Extrême
- 3- Sévère
- 2- Modéré
- 1- Faible
- 0- Minimum

Listes internationales

: Ce produit, (et ses ingrédients) est (sont) inscrit(s) dans les inventaires nationaux, ou est (sont) exempté(s) de l'être en Australie (AICS), en Europe (EINECS/ELINCS), en Corée (TCCL), au Japon ((METI), aux Philippines (RA6969).

16 . Autres informations

Renseignements à indiquer sur l'étiquette (États-Unis)

: CONTIENT DES PRODUITS CAUSANT DES LÉSIONS AUX ORGANES SUIVANTS :
POUMONS, VOIES RESPIRATOIRES, OEIL, LENTILLE OU CORNÉE.
PEUT CAUSER UNE IRRITATION DES YEUX ET DES VOIES RESPIRATOIRES.
RISQUE POSSIBLE DE CANCER
CONTIENT UNE SUBSTANCE QUI PEUT CAUSER LE CANCER

Hazardous Material Information System (États-Unis)

:

HMIS RATING

Santé	*	1
Risques d'incendie		0
Danger physique		0
Protection individuelle		E

ÉVALUATION DU DANGER

- 4- Extrême
 - 3- Sévère
 - 2- Modéré
 - 1- Faible
 - 0- Minimum
- Consultez la section 8 pour obtenir de l'information plus détaillée sur la protection individuelle.

National Fire Protection Association (États-Unis)

:



Références

: ANSI Z400.1, MSDS Standard, 2004. -Fiche signalétique du fabricant. - 29CFR Partie 1910.1200 Réglementation OSHA sur les Fiches Signalétiques. - 49CFR Table de la Liste des substances dangereuses, #UN, Appellations réglementaires, GE. -Gazette du Canada Partie II, Vol. 122, No. 2 Enregistrement DORS/88-64 31 décembre 1987 Loi sur les Produits Dangereux, "Liste de divulgation des Ingrédients". - Règlement canadien du Transport des Matières Dangereuses, et les Annexes, Version Langage Clair, 2005. - Standards officiels du Mexique NOM-018-STPS-2000 et NOM-004-SCT2-1994. NBR 14725:2001 au Brésil.

Date d'édition

: 04/15/2006

Version

: 1

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.